



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Cinquième Commission

Point 135 de l'ordre du jour

Projet de budget-programme pour 2020

Fonds de réserve : état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées

Rapport du Secrétaire général

1. On trouvera ci-après l'état récapitulatif des incidences sur le budget-programme et des prévisions révisées, établi conformément aux directives concernant le fonds de réserve énoncées dans l'annexe à la résolution [42/211](#) de l'Assemblée générale.
2. Il convient de rappeler que, dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » ([A/72/492/Add.1](#)), le Secrétaire général a estimé que, dans le cadre d'un cycle budgétaire annuel, l'esquisse budgétaire n'aurait plus besoin de faire l'objet d'un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve est exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvée par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a également proposé qu'il le soit en pourcentage du montant total du projet de budget annuel. Dans sa résolution [72/266](#) A et la section XI de sa résolution [73/279](#) A, l'Assemblée a approuvé la proposition du Secrétaire général, y compris un fonds de réserve d'un montant de 21 794 200 dollars pour l'exercice 2020. Les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve, qui sont énoncées dans les résolutions [41/213](#) et [42/211](#) de l'Assemblée générale, demeureront applicables.
3. Les dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve (64 520 500 dollars) sont récapitulées à l'annexe au présent rapport et représentent un dépassement de 42 726 300 dollars par rapport au montant du fonds de réserve approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [73/279](#) A, soit 21 794 200 dollars. Les montants indiqués pour chaque rubrique correspondent à ceux que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandés lorsqu'il a examiné les différents états et projets de prévisions révisées.
4. On se souviendra que, lors de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice 1994-1995, le Comité du programme et de la coordination avait émis des doutes sur l'utilité de considérer certains produits ou activités comme prioritaires ou non prioritaires et avait recommandé qu'il soit mis fin à cette pratique (voir [A/48/16 \(Partie II\)](#), par. 40). L'Assemblée générale avait par la suite souscrit à la



recommandation du Comité dans sa résolution 48/228, mettant ainsi fin à l'établissement d'un ordre de priorité pour les éléments de programme présentés dans le budget-programme. Étant donné que le mode de présentation du budget ne contient plus d'information relative à l'établissement d'un ordre de priorité approuvé par les États Membres, la décision de diminuer ou de réaffecter le montant des ressources allouées à tel ou tel élément de programme selon qu'il est ou non prioritaire, notamment de reporter, d'annuler ou de réduire des activités prescrites, nécessiterait l'approbation de l'Assemblée.

5. Le montant total des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve (64,5 millions de dollars), selon la répartition présentée dans le tableau ci-après, repose sur les recommandations qui avaient été formulées par le Comité consultatif au moment de l'établissement de la version définitive du présent rapport.

Répartition des dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve, par chapitre du budget

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Montant^a</i>
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble	145,7
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 884,8
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	193,3
18. Développement économique et social en Afrique	752,0
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	907,2
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	285,8
24. Droits de l'homme	20 583,0
27. Affaires humanitaires	6 454,6
29B. Département de l'appui opérationnel	6 795,9
29E. Administration (Genève)	80,5
29G. Administration (Nairobi)	1 565,4
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	22 353,5
34. Sûreté et sécurité	330,1
État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport ^b	2 188,7
Total	64 520,5

^a Déduction faite des contributions du personnel.

^b Montant réparti entre les différents chapitres du budget en fonction des ressources allouées à chacun d'eux au titre des postes.

6. En ce qui concerne le projet de budget-programme pour 2021, il est proposé que le montant du fonds de réserve soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2020.

7. Compte tenu de ce qui précède, et sous réserve de l'examen par l'Assemblée générale des propositions du Secrétaire général et des recommandations

correspondantes du Comité consultatif, l'Assemblée est priée d'examiner les dépenses à imputer éventuellement sur le fonds de réserve, comme indiqué ci-dessus.

8. L'Assemblée générale est également priée d'approuver le montant du fonds de réserve pour 2021, qu'il est proposé de fixer à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2020.

Annexe

Propositions et dépenses correspondantes à imputer éventuellement sur le fonds de réserve

(En milliers de dollars des États-Unis)

Montant du fonds de réserve approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/279 A (section XI)					21 794,2
Prélèvements éventuels	Propositions du Secrétaire général	Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Recommandations de la Cinquième Commission	Montant à imputer éventuellement sur le fonds de réserve ^a	
État d'avancement du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/74/343)	10 490,1	–	À déterminer	10 490,1	
État d'avancement du projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (A/74/330)	389,1	–	À déterminer	389,1	
Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/74/317)	6 410,7	–	À déterminer	6 410,7	
Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et propositions pour la rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/74/328)	8 434,1	–	À déterminer	8 434,1	
État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale concernant les incidences administratives et financières des décisions et recommandations formulées par la Commission de la fonction publique internationale dans son rapport	2 188,7	À déterminer	À déterminer	2 188,7	
État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/74/345)	8 309,7	(1 513,8)	À déterminer	6 795,9	
Éventuels travaux de rénovation destinés à remédier à la détérioration et aux capacités limitées des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Nairobi	470,0	À déterminer	À déterminer	470,0	
Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme	22 548,3	À déterminer	À déterminer	22 548,3	
Coordonnateur(trice) pour l'action d'urgence contre l'Ebola	6 454,6	À déterminer	À déterminer	6 454,6	
Incidences sur le budget-programme : enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient	145,7	À déterminer	À déterminer	145,7	

<i>Prélèvements éventuels</i>	<i>Propositions du Secrétaire général</i>	<i>Recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires</i>	<i>Recommandations de la Cinquième Commission</i>	<i>Montant à imputer éventuellement sur le fonds de réserve^a</i>
Incidences sur le budget-programme : lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles	193,3	À déterminer	À déterminer	193,3
Total	66 034,3	(1 513,8)	À déterminer	64 520,5
Produit de la réalisation insuffisant				(42 726,3)

^a Déduction faite des contributions du personnel.